

DÉLIBÉRATION N°2023-02-20-08 CONSEIL MUNICIPAL du 20 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt février à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 14 février 2023

Nombre de Conseillers en fonction : 09

Présents : Monique ALLÈGRE ; Christian BERNARD ; Marc GASSER ; Vincent GOUDON ; Norbert PERRIN ;

Absents excusés : Jean-Luc FAUCON ; Lauriane MOINE ; Fabrice PRAVE ; Gilles SARACCO.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Christian BERNARD est désigné secrétaire de séance.

Objet : Convention de mise à disposition d'un agent

Monsieur le Maire expose que depuis 2003 l'EHPAD de Grignan met à la disposition de la commune un agent pour assurer la comptabilité et l'urbanisme, sur la base de 20h/semaine.

La convention correspondante arrive à échéance le 8 mars 2023. Monsieur le Maire propose de prolonger cette convention d'un an soit du 8 mars 2023 au 07 mars 2024.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- **Décide** de maintenir le poste d'agent mis à disposition par l'EHPAD de Grignan et d'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention prenant effet le 08 mars 2023 pour une durée d'un an.

VOTE : 5 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Le secrétaire
 Christian BERNARD

Le Maire
 Norbert PERRIN




Rendu exécutoire par transmission
 au contrôle de légalité le 27 FEV. 2023
 Affiché le 27 FEV. 2023